



#IEE60

## CARTE BLANCHE

Réflexion collective '60 ans en 6000 signes' dans le cadre du soixantième anniversaire de l'IEE-ULB

En 2024, l'Institut d'études européennes de l'ULB (IEE-ULB) a soixante ans ! Pour scander cette année anniversaire et très « européenne », il convie ses membres à réfléchir à des questions fondatrices de l'intégration européenne en 1964 et toujours d'actualité en 2024. Dans une forme courte et accessible, nos chercheurs proposent un portrait en mosaïque de l'Europe, entre continuités et mutations. Les auteurs sont libres de leurs propos qui ne représentent pas une position officielle de l'IEE-ULB.

## L'Europe sociale : insignifiante, dangereuse, ou en rattrapage ?

## **Amandine Crespy**

## Professor in Political Science & EU Studies, Cevipol, ULB

Trois visions de « l'Europe sociale » s'affrontent : les uns la voyant comme insignifiante, les autres comme dangereuse pour les pactes sociaux nationaux, les derniers notant un phénomène de rattrapage. Face aux défis des inégalités et de la transition écologique, beaucoup reste à faire pour consolider ses bases normatives, réglementaires et financières.

Three contrasted visions of "Social Europe" are coexisting as different observers see it as either irrelevant in face of inequality, dangerous for national social pacts, or catching up on economic integration. In the face of persisting inequalities and the green transition, a lot remains to be done to consolidate its normative, regulatory, and financial foundations.

Bien que cela reste assez méconnu du grand public, l'Union européenne intervient, de manière directe ou indirecte dans le champ du social : standards de sécurité sur le lieu de travail, congé maternité et paternité, réformes du marché de l'emploi, « garantie jeunes », distributions de fonds, calcul du niveau du salaire minimum, lutte contre les discrimination des personnes LGBTQI+, etc., les institutions européennes disposent aujourd'hui d'une boîte à outil diversifiée pour contraindre, inciter, ou aider les autorités nationales à améliorer l'employabilité de la main d'œuvre, lutter contre l'exclusion sociale et les discriminations.

Slogan politique depuis les origines de l'unification européenne, la notion même « d'Europe sociale » reste controversée : mythe ou réalité ? Faut-il continuer à renforcer les compétences et les ressources financières de l'Union européenne dans le domaine des politiques sociales, et lui permettre ainsi de s'immiscer de manière toujours plus importante dans les choix nationaux qui guident ces politiques ? Au cours des soixante dernières années, trois visions ont nourri un débat parfois vif entre chercheurs comme entre acteurs politiques et sociaux.

Selon une première approche, l'Europe sociale reste relativement insignifiante. Loin d'être un Etat providence en devenir, ses ressources financières demeurent très faibles : Fonds social européen représente environ 10% du budget européen là où Etats européens consacrent en moyenne plus de 28 % de leur PIB à la protection sociale et la redistribution. Le pouvoir réglementaire de l'UE étroit est strictement encadré par le Traité ; il est proscrit dans les domaines les plus centraux comme la rémunération du travail ou l'organisation de la protection sociale. Les recommandations de Bruxelles incitant aux réformes restent souvent des incantations sans effet. Même la capacité à coordonner la sécurité sociale des travailleurs mobiles, le cœur historique de l'Europe sociale depuis les années 1960, demeure parcellaire, tributaire des modalités contrastées de mises en œuvre sur le terrain. Dans la lutte contre le dumping social, contrôles et sanctions restent trop rares pour dissuader les multinationales et sociétés boîtes aux lettres qui profitent du marché unique pour exploiter les travailleurs.











Une seconde perspective, plus radicalement critique, considère que l'Europe sociale est une illusion dangereuse. Derrière des dispositions sociales faibles, l'impact du marché unique, la libre circulation des travailleurs et des services s'avèrent délétère pour les systèmes sociaux nationaux. Pour les progressistes, l'Union européenne a trop souvent favorisé les intérêts du marché, comme en 2007-2008, lorsque la Cour de justice a fait primer la liberté des entreprises à ne pas respecter les négociations collectives entre travailleurs, ou encore à déroger au droit des marchés publics. Le double impératif de la compétitivité et de la discipline fiscale aurait sapé l'idée qu'il était possible d'établir une économie sociale de marché à l'échelle européenne. Pour les nationalistes xénophobes, l'Union européenne favorise le « tourisme social » et menace la solidarité nationale. Les « technocrates de Bruxelles » ne sauraient avoir une quelconque légitimité pour s'immiscer dans la refonte de pactes sociaux modelés par les histoires et les cultures nationales.

Le troisième argument consiste à voir l'Europe sociale en rattrapage sur l'intégration économique. La trajectoire des soixante dernières années montre un accroissement graduel, mais continu, des compétences, instruments, et ressources financières octroyées à l'Union pour le social. L'effet d'engrenage fonctionnaliste jouerait à plein, puisqu'à chaque fois que de nouveaux besoins apparaissent, on y répond par un renforcement de l'Europe sociale. La période post-Covid en apporte l'illustration : outre l'adoption du plus vaste programme de soutien au secteur de la santé jamais adopté à Bruxelles, EU4Health, on a surtout vu le Socle européen des droits sociaux faire germer une série importante de nouvelles directives (congé parental, transparence des contrats de travail, salaires minimaux, rémunération entre hommes et femmes, droits des travailleurs de plateforme) ainsi que d'initiatives relevant du soft law (garantie enfants, accès à la sécurité sociale, économie sociale).

Jusqu'à la fin des années 1980, l'Europe sociale est restée un corollaire faible du marché unique, centré sur la coordination de la sécurité sociale pour les travailleurs mobiles et la non-discrimination. L'intégration poussée des marchés des biens, des capitaux et des services, et la création de l'Union monétaire décidées à Maastricht ont entraîné dans leur sillage l'essor d'une Europe sociale essentiellement régulatrice, émaillée d'une redistribution modeste entre régions. Les décennies du néolibéralisme triomphant entre 2000 et 2010, puis celle de la réponse austéritaire à la crise de la zone Euro en 2010-2020 ont, quant à elles, montré la face sombre d'une Europe anti-sociale. La pandémie a indéniablement déclenché une relance importante de l'agenda social européen. Celle-ci fait de l'Union non seulement une entité adjudicatrice s'efforçant de réduire les inégalités entre Etats membres, mais aussi, de manière de plus en plus prégnante, la dépositaire de droits sociaux accordés directement aux individus.

Beaucoup reste cependant à faire pour consolider ces deux rôles. D'abord, le principe d'une solidarité financière entre Etats reste fragile. Les ressources importantes de la Facilité pour la résilience et la relance créé en 2020 en réponse à la pandémie, et dont environ 30% sont destinés aux politiques sociales, pourraient bien ne pas être pérennisées après 2027. Sur ce terrain, les débats sont minés par l'éternel clivage entre Etats contributeurs nets au budget et les bénéficiaires des fonds. Ensuite, l'Union devra accompagner au mieux les Etats providence impactés par trois changements structurels : le vieillissement démographique, la digitalisation du travail, et le changement climatique. Ce dernier, en particulier, nécessite d'articuler politique sociale et mutation verte de l'économie à travers un agenda de transition juste encore embryonnaire et contesté.









